



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

**Numéro de la demande :** 2021-0182  
**Demande :** Modification des étiquettes du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Herbicide Liberty 200 SN  
**Numéro d'homologation :** 25337  
**Principe actif (p.a.) :** Glufosinate d'ammonium  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3334757

### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN afin d'y ajouter la nouvelle culture de soya XtendFlex comme autre exemple de variétés de soya tolérantes au glufosinate d'ammonium pouvant être traitées conformément aux directives figurant sur l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ni de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de glufosinate d'ammonium dans le soya tolérant au glufosinate d'ammonium n'a été présentée pour étayer l'ajout du soya XtendFlex sur l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué des données sur les résidus obtenues avec du soya tolérant au glufosinate d'ammonium.

D'après cette évaluation, cette nouvelle utilisation ne devrait entraîner aucune augmentation des résidus alimentaires de glufosinate d'ammonium et la limite maximale de résidus (LMR) établie de 2 ppm pour les résidus de glufosinate d'ammonium dans/sur le soya sec est suffisante pour couvrir cette utilisation. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé en cas d'exposition alimentaire chronique (nourriture et eau potable) pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### Évaluation environnementale

L'utilisation de l'herbicide Liberty 200 SN dans le soya XtendFlex s'inscrit dans le profil d'emploi homologué actuel. L'extension du profil d'emploi sur l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN pour inclure l'utilisation nationale sur le

soya XtendFlex est acceptable du point de vue du risque environnemental lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

### **Évaluation de la valeur**

L'inclusion du soya XtendFlex sur l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN permettra aux producteurs de soya de mieux connaître les variétés de semences qui peuvent être traitées avec cet herbicide.

Le soya XtendFlex a été sélectionné pour sa tolérance à trois principes actifs, dont le glufosinate d'ammonium. Par conséquent, l'herbicide Liberty 200 SN peut être appliqué en postlevée sur le soya XtendFlex pour la suppression d'un large éventail de graminées et de latifoliées, et est considéré comme ayant une valeur acceptable.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer l'ajout du soya XtendFlex sur l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN.

### **Références**

Aucune.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9